

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 6 avril 2023 à 17h00,

La Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **JOUQUES**, a été assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale qui lui a été adressée par le Maire,

PRÉSENTS : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Claude NOBLE et Valérie TORCOL, Élus Municipaux, Éliane BOYER, Josiane DEMANGE et Évelyne JUIGNET, Représentantes de la Commune

POUVOIRS : Martine AUSTRUY donne procuration à Joëlle JOUVIN, Margaux BADROUILLARD donne procuration Évelyne JUIGNET, Paulette PANSARD donne procuration à Valérie TORCOL et Paul CATHERINEAU donne procuration à Claude NOBLE.

EXCUSÉE : Elvira CASPERS, Éluée Municipale.

ABSENTE : Brigitte BONNIEL, Représentante de la Commune.

N° 12_CCAS_2023 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président expose devant le Conseil d'Administration du CCAS, le projet de Budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022, dressé par lui et appuyé de tous les documents à le justifier.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

VU la délibération n°DEL-CCAS-2022 portant approbation du Compte Administratif 2021 du budget du Ccas,

VU la délibération n°DEL-CCAS-2022 portant affectation des résultats de l'exercice précédent pour l'exercice en cours,

CONSIDERANT que les recettes étant égales aux dépenses et les prévisions formant l'équilibre du budget,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

ADOpte le budget de l'exercice en cours, dont le projet détaillé de la maquette budgétaire a été exposé à l'assemblée et dont les grands équilibres sont arrêtés comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300488-20230406-BP_CCAS_202



028-2023

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	<i>Crédits votés au titre du présent budget</i>	19 218,22 €	6 000.00 €
REPORT	<i>002 – Résultat de fonctionnement reporté</i>		13 218,22 €
TOTAL DE LA SECTION		19 218,22 €	19 218,22 €

DIT que la présente délibération, certifiée conforme sera publiée et rendue exécutoire, à compter de sa réception en Sous-Préfecture.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, et an susdits,
Extrait certifié conforme
Jouques, le 2023
Le Président
Eric Garcin



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E.legalite.com

70_DE-013-211300488-20230406-BP_CCAS_202